

La diffusion du bulletin d'informations internationales de l'Union syndicale Solidaires est de la responsabilité des structures membres, qui peuvent le reproduire, le glisser dans leurs journaux, bulletins, etc., en reprenant des articles...

Le collectif Maghreb Solidarité

Le Collectif Maghreb Solidarité s'engage à contribuer à bâtir des ponts de solidarité entre les deux rives de la Méditerranée. Le 10 juin, s'est tenue à la Bourse du Travail de Paris, une réunion d'information en solidarité avec les luttes sociales et pour les libertés syndicales au Maghreb, à l'initiative du Collectif Maghreb Solidarité, qui regroupe associations, syndicats et formations politiques.

Ce fut l'occasion de rappeler les circonstances de création de ce réseau de solidarité. C'est à la suite de la répression sauvage et simultanée qui s'est abattue sur les mouvements sociaux qu'on connaît, en juin 2008, le bassin minier de Gafsa, en Tunisie, et la population de Sidi Ifni au Maroc, que diverses organisations ont pris l'initiative de coordonner la solidarité en créant ce réseau associatif. Les participants ont salué cet élan de solidarité internationale active qui s'est concrétisée par l'envoi d'observateurs, la tenue de différents rassemblements et réunions pour populariser la lutte en question et pour soutenir les victimes et leurs familles.



La soirée a débuté par la projection du film « Redeyef : le combat de la dignité » qui retrace l'histoire de ces deux dernières années à travers les mots de femmes, épouses ou mères, d'ex-prisonniers du Mouvement du Bassin Minier de Gafsa. **Un participant à la délégation intersyndicale française (CFDT, CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires) qui s'est rendu récemment sur place a fait le point sur la situation actuelle.** Les prisonniers qui ont obtenu une libération conditionnelle en novembre 2009 n'ont pas été pour autant amnistiés. Pour cette raison, ils peuvent retourner à tout moment en prison, ce qui est le cas pour l'un d'entre eux, et aucun n'a retrouvé son emploi. Un inculpé qui était en fuite au moment des premiers procès vient d'être jeté en prison pour quatre ans. Cela risque d'être la même chose pour le journaliste Fahem Boukadous dont le procès en appel est prévu pour le 22 juin. Il en est de même pour notre camarade Mohieddine Cherbib de la FTCT, condamné par contumace, pour délit de solidarité.

Le témoignage saisissant du syndicaliste Hamza Barakat, ouvrier licencié avec ses 849 collègues de la société SMESI appartenant à l'Office Chérifien de Phosphates (OCP), venu spécialement de Khouribga (Maroc) a illustré le sens de la mission du Collectif Maghreb Solidarité : informer concrètement sur les raisons, les objectifs et les difficultés de cette lutte qui date de plus de 10 mois. La persécution vécue par les licenciés, l'absence de moyens de subsistance génèrent des drames familiaux et humains. Tout ceci nous interpelle et exige des actes et des gestes de solidarité. D'autant plus que 13 ouvriers de SMESI et 2 militants solidaires viennent d'être condamnés à 4 mois de prison ferme et 500 dh d'amende. D'autres témoignages et déclarations ont alimenté et enrichi cette réunion d'information, comme celle de Mme Aït Si Rahal qui relate l'affaire de son époux, qui décède, en 2002, au commissariat de Marrakech suite à la torture infligée par un officier de police. Les autorités marocaines tergiversent à exécuter le jugement rendu (10 ans d'emprisonnement) et le tortionnaire est toujours à son poste de travail.

Une jeune étudiante, intervenant au nom du comité de soutien, décrit ce que subissent les militants de l'Union Générale des Etudiants de Tunisie (UGET) qui sont persécutés et torturés, interdits de passer leurs examens, exclus de l'Université, uniquement pour avoir exigé des conditions de logement décentes. Le pouvoir persiste à interdire la tenue du congrès de cette centrale syndicale étudiante, dont des militants ont été jugés et sont actuellement emprisonnés.

Un militant sahraoui, confirme que les pratiques de la direction de l'OCP sont les mêmes au Sahara Occidental (discriminations à l'embauche, interdiction de toute activité syndicale...). Une politique qui va de pair avec celle exercée à l'égard des étudiants sahraouis dans les universités marocaines....

Un message commun des syndicats autonomes algériens et du CISA (le comité international qui les soutient) souligne la volonté de l'Etat Algérien de persister à criminaliser les mouvements sociaux et interdire toute activité syndicale indépendante. Les syndicats autonomes subissent harcèlement, suspension, menaces de dissolution et création de « clones ». Les luttes se diversifient, telle celle des cheminots qui revendiquent des salaires décents avec pour mot d'ordre « ce n'est pas à nous de payer leur crise ».

Au cours d'un échange avec la salle, les participants ont exprimé leur soutien, complété les informations données, dénoncé la mondialisation capitaliste, et appelé à l'unité de la classe ouvrière et à amplifier nos luttes et nos combats en faveur des luttes sociales menées par les peuples du Maghreb. L'assassinat ignoble du syndicaliste Farhat Hached, est cité comme exemple pour témoigner de la portée et de l'importance de la solidarité internationale active. Un camarade de la Plateforme Panafricaine a fait part de son désir de maintenir les contacts avec notre Collectif dans l'esprit d'un travail en commun.

Les organisateurs de cette initiative se sont engagés à retenir les principales idées émises lors de cette chaleureuse réunion :

- ➔ concrétiser la solidarité internationale, en popularisant les différentes luttes qui se mènent au Maghreb,
- ➔ mutualiser les forces existantes pour apporter l'aide nécessaire aux victimes de la répression qui s'abat sur les mouvements sociaux au Maghreb,
- ➔ dénoncer la complicité des gouvernants français qui cautionnent par leur silence et leurs agissements les politiques répressives constatées dans les pays du Maghreb,
- ➔ poursuivre et intensifier l'activité du Collectif, en faisant circuler entre le Maghreb et la France les informations sur les luttes, en impulsant des activités concrètes : communiqués de presse, pétitions, interventions en direction des États et des élus, rassemblements, manifestations, solidarité matérielle, etc.

Participant au Réseau Maghreb-Solidarité :

- Associations: AMF, ASDHOM, ATF, ATMF, CEDETIM, CISA, Comité de soutien au Bassin Minier, CORELSO, CRLDHT, FTCS, Groupe de soutien AMDH Paris, MRAP.
- Syndicats: CNT, Union Syndicale Solidaires
- Partis politiques : FASE, NPA, PCF, PCOF, PG, Verts, Voie Démocratique (Maroc).
Mouvement Ettajdid, PCOT, PDP (Tunisie).

Algérie : non à la fermeture de la Maison des syndicats autonomes

Le jeudi 13 mai, le wali (préfet) d'Alger a ordonné la **fermeture administrative de la Maison des syndicats autonomes algériens**, dont le Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (SNAPAP) est locataire, privant ainsi celui-ci de son siège social et de ses bureaux. Cette décision est intervenue à la veille de la tenue d'une rencontre du Forum syndical maghrébin (FSM) réunissant des syndicalistes d'Algérie, d'Égypte, de France, d'Italie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie, rencontre qui devait se dérouler à la Maison des syndicats.

Certains des prétextes allégués par le wali prêteraient à rire s'ils n'étaient la manifestation d'une volonté affirmée de nuire aux syndicats indépendants (le local aurait été transformé « en un lieu de rencontre des jeunes filles et jeunes hommes » et serait cause de « trouble à l'ordre public »). Car le vrai motif de la fermeture, énoncé en violation des lois en vigueur, est l'« invitation de personnes étrangères pour participer à des rassemblements sans autorisations ni déclarations auprès des services concernés ».

Cette fermeture arbitraire n'a pas empêché la tenue du FSM, prévu de longue date et organisé par les syndicats autonomes algériens. La réunion a bien eu lieu, les 15 et 16 mai, grâce au soutien du Front des forces socialistes (FFS), qui a prêté ses locaux pour l'occasion. Cela démontre le ridicule des basses manœuvres du pouvoir : les autonomes ont réussi à tenir ce forum, marquant une étape importante dans la constitution d'un front syndical maghrébin et permettant de dénoncer la pression permanente que subissent les autonomes de la part de la police politique, le DRS.

Le CISA dénonce fermement cette nouvelle violation des droits fondamentaux par le pouvoir algérien, en l'occurrence le droit à un syndicalisme indépendant et celui de tenir des réunions publiques dans des lieux privés. Le CISA continuera à apporter tout son soutien aux syndicats autonomes, notamment pour la réouverture sans délai de la Maison des syndicats.

www.cisa-solidaritesyndicats-algerie.org

Maroc : massacre contre les employés de la Mutuelle Générale

Ce qui s'est passé à la mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP) peut être considéré comme un véritable carnage : séquestration des employés (privés d'eau et d'électricité et sans accès aux WC), licenciement abusif d'une trentaine de personnes en l'espace d'une semaine en réplique à leur protestation syndicale, graves atteintes à la dignité des protestataires, ...

Tout commença, lorsque le syndicat de l'UMT a décidé de mener une action de protestation contre le refus de la direction de la MGPAP d'ouvrir un dialogue constructif sur un certain nombre de points restants en suspens : régularisation de plus de 130 agents en CDD depuis de nombreuses années, amélioration de la situation matérielle des employés, ... Déjà l'été

dernier la direction de la MGPAP a licencié une cinquantaine de CDD, et elle organise la liquidation de ceux qui restent. Conscients du danger, les salarié-e-s et leur syndicat UMT ont décidé d'accentuer leur protestation en organisant des sit-in pacifiques. Au lieu d'ouvrir un dialogue constructif, le président du conseil d'administration a augmenté la répression, pour arriver à un niveau jamais atteint dans les récents conflits sociaux : fermeture à clef du local où les protestataires se sont regroupés avec coupure d'eau et d'électricité et privation de toilettes, une trentaine de licenciement sanctionnant ainsi l'usage du droit de grève pourtant garanti par la constitution mais présenté là comme une grave faute professionnelle. Les protestataires sont restés plusieurs jours privés d'eau, d'électricité et de toilettes.

L'Union syndicale Solidaires a adressé une lettre de protestation à la direction de la MGPAP, marquant ainsi notre soutien aux salarié-e-s en lutte pour le respect de leurs droits.

Soutien à l'Association Marocaine des Droits de l'Homme

Nous reprenons ici l'essentiel d'un communiqué de la CGT d'Espagne ; l'Union syndicale Solidaires fait sienne ce qui est ici rapporté et apporte aussi tout son soutien aux militantes et militants de l'AMDH.

La conclusion du récent 9^{ème} congrès de l'AMDH a été le point de départ d'une campagne de discrédit et calomnies : campagne de presse manipulée, accusations d'athéisme et de séparatisme par des dirigeants des partis du pouvoir, y compris le premier ministre Abbas el Fassi, dix minutes de silence dans la seconde chambre du Parlement en réprouvant que l'AMDH utilise les droits humains pour attaquer « les valeurs sacrées de la nation et du royaume », fait rapidement diffusé par l'agence officielle de nouvelles MAP...



Il est clair que c'est la défense conséquente des droits humains qui dérange la monarchie et ses serviteurs. L'attitude ferme de l'AMDH en défendant une solution démocratique pour le Sahara Occidental et une Constitution démocratique, l'a placée dans le collimateur du régime qui a mis en marche toute cette campagne.

L'AMDH est aujourd'hui une référence de lutte honnête et conséquente dans la **défense des droits individuels, sociaux et économiques du peuple marocain et des droits humains en général**. L'AMDH s'est impliquée dans la défense des droits individuels, en défendant l'**égalité de sexes** dans tous les domaines, les **droits des homosexuels**, la **liberté de religion**, le **droit à l'avortement**, les **droits des prisonniers politiques et sociaux**, et la **séparation de la religion de l'État**, ce qui provoque la réponse répressive du pouvoir qui utilise la religion pour défendre les privilèges.

Nous avons aussi vu l'implication de l'AMDH dans la **défense de droits sociaux** comme l'appui continu et ferme à la lutte pour le droit à un emploi digne de l'ANDCM, ou pour un logement digne des «sans toit» de Casablanca, la lutte contre le vol des terres collectives comme par exemple en Missouri... Nous avons aussi constaté l'accord de l'AMDH avec les revendications des travailleurs/euses, sa **participation solidaire à nombreuses luttes ouvrières**, comme, par exemple, la caravane de solidarité organisée pour le soutien aux 850 travailleurs de Khouribga, licenciés arbitrairement par SMESI, filiale de l'Office Chérifien des Phosphates.

L'Association Nationale des Diplômés Chômeurs du Maroc a organisé une nouvelle marche, le 20 juin, à Rabat.

Solidarité internationaliste avec l'AMDH, dans sa lutte pour le respect des droits humains, tant individuels que sociaux et économiques ! Notre appui s'étend à toutes les organisations de droits humains du Nord de l'Afrique qui travaillent dans des conditions terriblement difficiles et répressives.

www.amdh.org.ma

En Tunisie, la défense des droits de l'Homme est un délit grave !

Sans surprise, aucune, le Parlement tunisien s'est fait, comme à l'accoutumée, l'écho et la boîte de résonance servile de la volonté gouvernementale (Conseil des ministres du 19 mai 2010) tendant à incriminer les critiques qui lui sont adressées, par la société civile tunisienne, au sujet des libertés fondamentales, des droits de l'homme et de sa nature foncièrement antidémocratique.

Ceci n'étonne guère au sein du **Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)**, de la part d'une assemblée parlementaire faussement plurielle (les UDU, MDS, PUP et autre PSL jouant les accompagnateurs dociles du Parti au pouvoir), qui n'a jamais brillé ni par son indépendance ni par ses débats contradictoires ! Par deux voix *Contre* (ATTAJDID) et tout le reste *Pour*, l'unanimité autoritariste « à la tunisienne » apparaît dans toute sa flagrance pitoyable. A l'occasion du vote de cette loi scélérate, nous avons modestement contribué à révéler au monde entier que :

➔ En Tunisie, les lois de réforme du Code pénal (qui est l'indicateur par excellence et le « thermomètre » du niveau des libertés dans n'importe quelle société) battent les records mondiaux de la vitesse ; en moins de quatre semaines, la loi est « projetée », « débattue », soumise au « contrôle de constitutionnalité », enregistrée au rôle du Parlement, « votée » par celui-ci et promulguée. Même le « Patriot act » américain promulgué au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 n'a pas été voté avec cette rapidité !

→ La preuve est désormais juridiquement faite, qu'en Tunisie, la critique du gouvernement, de ses choix autoritaires et de sa politique liberticide et anti-démocratique, est un délit, voire un crime sanctionné « en temps de paix de 5 ans d'emprisonnement ». Les critiques faites par les organisations nationales et internationales de défense des droits humains, quant au piétinement systématique des libertés fondamentales par les autorités tunisiennes, gagnent en légitimité, et leur bien-fondé apparaît, avec cette loi liberticide, plus que jamais au grand jour !

Selon le compte rendu, fait par la Presse gouvernementale, de la « séance parlementaire plénière » au cours de laquelle cette loi a été votée, le ministre de la justice et des droits de l'homme (sic !) s'est employé à souligner l'absence d'interférence entre l'incrimination nouvelle et le droit à la liberté d'expression garanti par la Constitution. **Monsieur le ministre fait, cependant, semblant d'ignorer que la Tunisie a été systématiquement épinglée par les instances onusiennes, quant à l'écart non moins systématique qu'accuse la pratique étatique (non-respectueuse des droits, notamment constitutionnels) par rapport aux textes.**

Le CRLDH, tout en dénonçant vigoureusement cette loi liberticide :

- S'engage, plus que jamais, à poursuivre, et sans la moindre relâche, sa **dénonciation de la politique répressive** méthodique de l'Etat tunisien.
- Prend acte de ce que les autorités tunisiennes, en faisant voter cette loi liberticide, lui fournissent un argument supplémentaire renforçant la **légitimité et le bien-fondé de son combat pour la défense des libertés fondamentales, des droits de l'homme et de la démocratie.**
- Invite toutes les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme à **constituer, sans plus tarder, un front civil international se fixant pour objectif l'abrogation de cette loi scélérate** (et de toutes celles inconstitutionnelles dont regorge la Tunisie...).
- Réitère les termes de son communiqué du 21 mai 2010, entre autres concernant le refus de donner un « blanc-seing » au régime autoritariste tunisien, ou de lui octroyer une « prime à l'oppression » (pas de « statut avancé » sans démocratisation du système politique, et sans avancées notables dans le respect concret des droits humains !).
- **Rappelle que** le seul et unique responsable dans l'atteinte aux intérêts vitaux de la Tunisie est le pouvoir despotique en place qui refuse d'engager les réformes (politiques, judiciaires, sociales et administratives) indispensables à la modernisation véritable de la Tunisie.

www.ftcr.eu

Les mobilisations sociales pour la défense des droits

Nous reprenons ici l'éditorial du bulletin du Collectif d'associations qui se bat « Pour un Maghreb des droits de l'Homme » : AMF (Association des Marocains en France), ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France), APADM (Association des parents et amis de disparus au Maroc), ASDHOM (Association de défense des droits de l'Homme au Maroc), CFDA (Collectif des familles de disparus en Algérie), CISA (Comité International de soutien au syndicalisme autonome algérien), CORELSO (Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme au Sahara occidental), FMVJ (Forum marocain Vérité Justice), FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives).

En Algérie, c'est une mobilisation sans précédent des syndicats autonomes qui ont organisé des grèves dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Une salariée d'une multinationale a recouvré ses droits après plus de deux mois de grève de la faim, avec le soutien des mêmes organisations syndicales autonomes qui se sont imposées face aux manœuvres et aux manipulations incessantes du pouvoir.

Au Maroc, à Khouribga précisément, 850 travailleurs licenciés abusivement par leur entreprise, SMESI-Régie, une filiale de l'Office chérifien des phosphates (OCP), luttent pour leur réintégration depuis juillet 2009. L'association nationale des Diplômés Chômeurs au Maroc (ANDCM) se bat pour arracher sa reconnaissance de la part des autorités marocaines. Les étudiants de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM) revendiquent de meilleures conditions d'étude.

En Tunisie, la mobilisation sociale du bassin minier de Redeyef n'est pas totalement dépassée. Et des étudiants, soutenus par l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET), revendiquent de meilleures conditions d'étude, des logements et la liberté d'association.

Et que répondent les pouvoirs en place ? Partout dans toutes les villes et les localités du Maghreb, ils répriment ces mouvements sociaux : arrestations, enlèvements, emprisonnements, traques, tabassages, violations de domiciles, etc. En vain les pouvoirs tentent-ils d'étouffer ces mobilisations sociales de crainte qu'elles ne s'étendent à d'autres secteurs d'activité ou n'entraînent d'autres groupes sociaux. Ils ne veulent pas percevoir que ces différentes formes de la contestation sociale sont révélatrices d'une dégradation de la situation économique et sociale que la crise de ces dernières années ne fait qu'aggraver. Les pouvoirs en place, corrompus et injustes, refusent de reconnaître dans ces différentes mobilisations la revendication d'exigences économiques et sociales minimales : emploi, pouvoir d'achat, études, santé... : en un mot, de meilleures conditions d'existence. Avec le silence complaisant du partenaire européen.

maghrebddh@yahoo.fr